



Rapport d'étape 2024 du Plan sur l'accessibilité d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour 2023-2025



La présente publication est disponible en ligne au <https://ised-isde.canada.ca/site/accessibilite-a-isde/fr/rapport-detape-2024-plan-laccessibilite-dinnovation-sciences-developpement-economique-canada-pour>.

Pour obtenir un exemplaire de cette publication ou un média substitut (Braille, gros caractères, etc.), veuillez remplir le formulaire de demande de publication au <http://www.ic.gc.ca/demande-publication> ou communiquer avec :

Le Centre de services aux citoyens d'ISDE

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Édifice C.D. Howe

235, rue Queen

Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Canada

Téléphone (sans frais au Canada) : 1-800-328-6189

Téléphone (international) : 613-954-5031

ATS (pour les personnes malentendantes) : 1-866-694-8389

Heures de bureau : 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est)

Courriel : ISED@canada.ca

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans la présente publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission du ministère de l'Industrie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le ministère de l'Industrie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le ministère de l'Industrie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans la présente publication à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne au <http://www.ic.gc.ca/demande-droitdauteur> ou communiquer avec le Centre de services aux citoyens d'ISDE aux coordonnées fournies ci-dessus.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2025.

Numéro de catalogue lu1-34F-PDF

ISSN 2819-5779

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

Also available in English under the title *The 2024 Progress Report on the 2023–2025 Innovation, Science and Economic Development Canada Accessibility Plan*.

Table des matières

- Généralités
- Application
- Introduction
- Domaines précisés dans l'article 5 de la *Loi sur l'accessibilité*
 - Domaine prioritaire 1 : Culture
 - Domaine prioritaire 2 : Emploi
 - Domaine prioritaire 3 : Environnement bâti
 - Domaine prioritaire 4 : Technologies de l'information et des communications (TIC)
 - Domaine prioritaire 5 : Communications, autres que les TIC
 - Domaine prioritaire 6 : Acquisition de biens, de services et d'installations
 - Domaine prioritaire 7 : Conception et prestation de programmes et de services
 - Domaine prioritaire 8 : Transport
- Consultations
 - Progrès réalisés au cours de la dernière année
 - Obstacles récurrents
- Rétroaction
 - Rapports statistiques
 - Groupes de travail sur les domaines prioritaires
 - Rapports trimestriels
- Annexe A — Questions de consultation

Généralités

Note : Le Rapport d'étape 2024 du [Plan sur l'accessibilité d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour 2023-2025](#) est conforme aux exigences et aux lignes directrices formulées dans la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (la Loi) et le [Règlement canadien sur l'accessibilité](#) (le Règlement).

Le présent rapport d'étape met en évidence les progrès réalisés par rapport aux objectifs définis dans le Plan sur l'accessibilité d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Le Plan sur l'accessibilité a été publié le 28 décembre 2022. Ce dernier décrit les pratiques et les programmes d'accessibilité du ministère qui visent plus spécifiquement à reconnaître, à éliminer et à prévenir les obstacles en matière d'accessibilité.

Le Secrétariat de l'accessibilité d'ISDE tient à remercier les personnes suivantes pour leurs précieuses contributions :

- les membres du Réseau des personnes en situation de handicap d'ISDE;
- les membres du Groupe de rétroaction sur l'accessibilité d'ISDE;

- les employés du Bureau du surintendant des faillites;
- le personnel du Bureau du dirigeant principal de l'équité et de l'inclusion;
- l'équipe de la haute direction d'ISDE.

Coordonnées pour fournir une rétroaction

À ISDE, le directeur général des Ressources humaines, appuyé par le Secrétariat de l'accessibilité, est chargé de recevoir des commentaires au sujet des obstacles à l'accessibilité, des progrès réalisés et des domaines à améliorer. Le présent Rapport d'étape a été rédigé par le Secrétariat de l'accessibilité, qui relève de la Direction générale des ressources humaines. Vous pouvez communiquer avec le [directeur général](#) pour demander, dans des médias substitués, une copie du Rapport d'étape, du Plan sur l'accessibilité ou des détails sur la Description du processus de rétroaction.

Autres formats

Le public peut demander les rapports d'étape, le Plan sur l'accessibilité ou la description du processus de rétroaction dans d'autres formats à l'aide des méthodes suivantes :

En ligne – Consultez la page Web [Accessibilité à Innovation, Sciences et Développement économique Canada](#) et remplissez le [Formulaire de rétroaction sur l'accessibilité](#) (il est possible de demeurer anonyme).

Courriel – Envoyez la rétroaction à ISDE à l'adresse ISEDAccessibilityPlan-PlanAccessibilite@ISED-ISDE.gc.ca

Courrier – Envoyez une lettre à l'adresse suivante :

Secrétariat de l'accessibilité
Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Édifice C.D.-Howe
235, rue Queen
1er étage, tour Est, case postale 11
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Canada

Téléphone – Appelez le Centre de services aux citoyens d'ISDE pendant les heures ouvrables (de 8 h 30 h à 17 h, heure de l'Est).

Téléphone (sans frais au Canada) : 1-800-328-6189
Téléphone (Ottawa) : 613-954-5031
Téléimprimeur : 1-866-694-8389

Télécopieur – Envoyez une télécopie au Centre de services aux citoyens d'ISDE au 343-291-1913.

Les employés d'ISDE peuvent utiliser le [Formulaire de rétroaction sur l'accessibilité](#), disponible dans l'intranet, pour signaler des obstacles.

ISDE accusera réception de la rétroaction fournie sur l'accessibilité à l'aide du même mode de communication employé, conformément aux [normes de service du Centre de services aux citoyens d'ISDE](#). ISDE n'accusera pas réception de la rétroaction envoyée de façon anonyme, mais la traitera de manière appropriée.

Application

Le Rapport d'étape s'applique aux organisations et aux secteurs suivants :

- Bureau de la concurrence Canada
- Bureau de la préparation à la biofabrication et des sciences de la vie
- Bureau de l'ombuds
- Bureau du dirigeant principal de l'équité et de l'inclusion
- Bureau du secrétaire général
- Direction générale de la vérification et de l'évaluation
- Innovation Canada
- Office de la propriété intellectuelle du Canada
- Secteur des communications stratégiques et du marketing
- Secteur de la gestion intégrée
- Secteur de l'industrie
- Secteur des sciences et de la recherche
- Secteur du Service de transformation numérique
- Secteur des services axés sur le marché, le tourisme et la petite entreprise
- Secteur du spectre et des télécommunications
- Secteur des stratégies et politiques d'innovation
- Services juridiques d'ISDE

Le Rapport d'étape s'applique aussi au Bureau du surintendant des faillites (BSF). Même si le BSF figure à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, il fait partie de la structure financière d'ISDE et il n'est pas considéré comme une entité distincte en ce qui concerne les rapports financiers au Ministère. Par conséquent, le BSF est inclus dans les organisations visées par le Rapport d'étape.

Introduction

Le [Plan sur l'accessibilité d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour 2023-2025](#) a été publié le 28 décembre 2022. Il décrit les pratiques et les programmes d'accessibilité du Ministère en ce qui concerne la reconnaissance, l'élimination et la prévention des obstacles.

Le Rapport d'étape 2024 d'ISDE souligne les progrès accomplis par rapport aux objectifs énoncés dans le Plan sur l'accessibilité. Il présente également les résultats des consultations qui ont été menées auprès d'employés d'ISDE qui vivent ou non avec un handicap. Enfin, il décrit comment les commentaires découlant des rapports sur les obstacles ont été pris en compte et comment ils ont été appliqués aux processus et aux programmes du Ministère.

Domaines précisés dans l'article 5 de la *Loi sur l'accessibilité*

Cette section décrit les domaines prioritaires du Plan sur l'accessibilité et les progrès d'ISDE dans la réalisation des objectifs pour 2023 et pour 2024.

Domaine prioritaire 1 : Culture

La culture est un domaine prioritaire essentiel, puisqu'elle se répercute sur tous les autres domaines. ISDE est résolu à instaurer et à promouvoir une culture inclusive pour les employés. C'est pourquoi le Ministère a inclus la culture comme domaine prioritaire dans son Plan sur l'accessibilité et ses rapports d'étape.

L'engagement d'ISDE envers la culture se constate par son implication dans les initiatives à l'occasion de la Journée internationale des personnes en situation de handicap et de la Semaine nationale de l'accessibilité. Chaque année, ISDE organise une cérémonie de lancement pour ses employés pendant la Semaine nationale de l'accessibilité ainsi qu'à l'occasion d'autres événements. Parmi les anciens conférenciers, on compte des fonctionnaires fédéraux en situation de handicap qui ont jeté un éclairage sur leurs expériences vécues, ainsi que des responsables de domaines prioritaires qui ont détaillé avec précision les progrès accomplis dans leurs domaines respectifs. À ISDE, la Semaine nationale de l'accessibilité n'est pas seulement une occasion de souligner la contribution des personnes en situation de handicap et les réalisations du Ministère en matière d'accessibilité : elle sensibilise les employés aux initiatives en cours et aux enjeux importants pour la communauté des personnes en situation de handicap.

En 2024, ISDE a appuyé Pêches et Océans Canada (MPO), qui a pris la relève comme ministère responsable d'organiser des événements pour la Journée internationale des personnes en situation de handicap. ISDE a collaboré étroitement avec l'équipe du MPO en partageant des ressources et des documents pertinents et en offrant de précieuses perspectives pour l'aider à mettre au point les activités de la journée.

Objectifs de 2023

Objectif 1 : Encourager le personnel à compléter la formation « L'accessibilité est importante à ISDE ».

En date de septembre 2024, 74,64 % des employés d'ISDE avaient terminé la formation « L'accessibilité est importante à ISDE ». Notre objectif est d'atteindre un taux d'achèvement de 80 %. Le Secrétariat de l'accessibilité fait activement la promotion de cette formation au moyen de divers modes de communication, y compris à l'occasion du processus d'accueil et d'intégration des nouveaux employés, lors de présentations sectorielles, dans des articles publiés dans les Nouvelles d'ISDE et dans le bulletin destiné à la communauté des gestionnaires. Les employés doivent également suivre la formation et présenter un certificat d'achèvement s'ils souhaitent se joindre au Programme des ambassadeurs de l'accessibilité. Cela augmente le taux d'achèvement et assure que les ambassadeurs ont une base solide de connaissances sur l'accessibilité.

À l'été 2024, le Secrétariat de l'accessibilité a mené son examen annuel de la formation « L'accessibilité est importante à ISDE » afin d'assurer que son contenu demeure actuel et exact. À la suite de modifications au contenu du cours, un article a été publié dans les Nouvelles d'ISDE pour en informer les employés et les inviter à revoir le contenu du cours, même s'ils avaient déjà terminé la formation.

Objectif 2 : Encourager chaque membre de la direction à suivre une formation sur l'accessibilité et le capacitisme.

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir le perfectionnement du leadership et à favoriser un milieu de travail sain et inclusif, ISDE a organisé et mené des discussions ouvertes avec les gestionnaires portant sur l'accessibilité et les mesures d'adaptation pendant la Semaine nationale de l'accessibilité 2024. Cette initiative comprenait une séance

en anglais et une séance en français et visait à améliorer la compréhension des questions d'accessibilité et de mesures d'adaptation. Quelque 34 % des gestionnaires d'ISDE ont assisté aux discussions. La majorité des répondants au questionnaire d'évaluation s'est déclarée satisfaite, les participants faisant état d'une expérience fortement positive sans aucune mention d'insatisfaction. Cette activité a été mise sur pied en réponse à la rétroaction reçue lors des consultations d'ISDE sur le Plan sur l'accessibilité, ainsi qu'à partir des enseignements tirés du [Rapport d'étape 2023](#). Les séances visaient à accroître la sensibilisation et à améliorer les pratiques de gestion en matière d'accessibilité et de capacitisme en répondant à l'expression de ces besoins.

En outre, le Programme de perfectionnement des gestionnaires d'ISDE intègre des éléments du profil de leadership, y compris des attributs dont l'empathie et la sécurité psychologique. À compter de novembre 2024, le guide d'orientation du programme comprendra des informations portant spécifiquement sur l'accessibilité pour doter les nouveaux gestionnaires des connaissances et outils nécessaires pour favoriser un milieu de travail inclusif.

Objectif 3 : Mettre en œuvre la stratégie visant à promouvoir le Guide des réunions et invitations accessibles dans l'ensemble d'ISDE. Encourager tous les secteurs à suivre le guide.

Le Secrétariat de l'accessibilité a contribué concrètement à promouvoir le Guide des réunions et invitations accessibles ainsi que son intégration dans les pratiques d'ISDE. Cette initiative vise à assurer que tous les secteurs adhèrent aux normes relatives à l'accessibilité et favorisent la tenue de réunions inclusives. Le Secrétariat de l'accessibilité a offert, sur demande, des séances d'information lors de rencontres de directions générales ou de secteurs. Des séances d'information étaient également offertes aux adjoints administratifs dans les bureaux des sous-ministres adjoints et directeurs généraux. Six autres séances d'information ont été menées de juillet à novembre 2024 au bénéfice des employés de l'ensemble du Ministère. La promotion des séances a été effectuée par divers modes de communication, dont des bulletins internes et des écrans d'information dans les bureaux d'ISDE. De plus, le Secrétariat a fourni des résumés du Guide des réunions et invitations accessibles aux bénévoles de la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada 2024 (CCMTGC) à ISDE avant le début de celle-ci. Cet effort visait à mieux préparer les bénévoles pour créer des invitations et d'autres produits de communication plus accessibles.

Le Secrétariat de l'accessibilité a amélioré la pertinence et l'efficacité du Guide en y intégrant la rétroaction des employés. Après vérification des changements, le Secrétariat a présenté le Guide révisé aux ambassadeurs de l'accessibilité et a fait la promotion des nouvelles informations dans des articles parus dans les Nouvelles d'ISDE. En 2025, un mécanisme de rétroaction sera ajouté pour mieux mesurer l'efficacité du Guide auprès des utilisateurs.

Objectifs de 2024

Objectif 1 : Réévaluer les objectifs en fonction des rapports et des consultations sur les obstacles.

En 2024, le Secrétariat de l'accessibilité a entrepris un examen et une analyse des rapports sur les obstacles dans chaque domaine prioritaire. Les rapports ont été transmis aux responsables respectifs, en résumant le nombre de signalements d'obstacles depuis 2023, en relevant les obstacles courants et en évaluant les cas comme étant ouverts, fermés ou résolus. Cette analyse a permis aux responsables de déceler des tendances dans leurs

domaines prioritaires et de déterminer si les objectifs actuels doivent être ajustés. À la suite de cet exercice, l'objectif 2 de 2024 dans le domaine prioritaire de la culture a été raffiné pour être plus précis et quantifiable.

Objectif 2 : Recueillir et analyser les données qualitatives et quantitatives disponibles pour mieux comprendre si les obstacles à l'accessibilité sont aggravés pour les employés ayant des identités intersectionnelles.

En 2024, ISDE a mené un sondage sur l'inclusion pour comprendre et mesurer l'évolution des attitudes, des perceptions et des besoins des employés en ce qui concerne l'inclusion, dans le but de favoriser une culture plus inclusive en milieu de travail. Le sondage a obtenu un taux de réponse de 36 %. Une analyse approfondie des données de ce sondage, ainsi que des données du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux et des statistiques d'auto-identification, sera effectuée en 2025. Cette analyse explorera les liens entre les personnes en quête d'équité et l'accessibilité, en mettant l'accent sur l'identification de tendances positives et les domaines à améliorer. Les conclusions éclaireront l'élaboration de stratégies et de mesures perfectionnées pour mieux appuyer les personnes en situation de handicap et améliorer plus généralement l'inclusion dans le milieu de travail.

Objectif 3 : Publier le questionnaire et le manuel actualisés d'ISDE sur l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) sur le site intranet d'ISDE.

Le Secteur des stratégies et politiques d'innovation (SSPI) a révisé le questionnaire et le manuel d'ISDE sur l'ACS Plus au cours de l'année 2024. Ces ressources ont été lancées et publiées sur les sites SharePoint internes d'ISDE, de même que le rapport annuel sur l'ACS Plus, un outil d'évaluation des écarts d'équité, des orientations sur la collecte de données et d'autres ressources.

Domaine prioritaire 2 : Emploi

Des initiatives et des outils ont été répertoriés pour mieux outiller la direction dans le soutien aux employés et candidats en situation de handicap.

Objectifs de 2023

Objectif 1 : Établir de nouveaux projets d'acquisition de talents externes pour l'embauche de personnes en situation de handicap en mettant l'accent sur l'expérience du candidat, en fournissant des mesures d'adaptation opportunes et pertinentes, et en réduisant les préjugés et les obstacles dans le processus d'évaluation.

ISDE continue de faire avancer ses efforts d'acquisition de talents en établissant de solides partenariats avec des organisations et des établissements d'enseignement postsecondaire pour améliorer le recrutement de personnes en situation de handicap. Ces partenariats aident ISDE à recruter des talents de premier ordre et à offrir un soutien continu aux employés et gestionnaires d'embauche.

Notamment, ISDE collabore avec le Réseau canadien de soutien à l'emploi inclusif dans la fonction publique (RCSEIFP) dans le cadre de son partenariat avec l'organisme VivreTravaillerJouer. Ce dernier soutient les personnes atteintes de déficiences intellectuelles et d'autisme et celles ayant un double diagnostic dans la recherche d'un emploi gratifiant. En date de juin 2024, 15 employés à ISDE ont été embauchés par l'entremise de l'organisme VivreTravaillerJouer. Cette initiative a permis à ISDE de remporter le prix de l'employeur inclusif 2024 pour le secteur public.

Le programme pilote de collaboration avec le service de placement Accessible Career Transitions (ACT) to Employ à l'Université Carleton progresse également. Ce projet pilote vise à aider les employeurs à mieux comprendre les expériences d'étudiants et de nouveaux diplômés en situation de handicap lors du processus d'embauche et à mettre en œuvre des pratiques novatrices de recrutement et de réseautage. La première série d'entrevues a eu lieu en août 2024 pour des postes d'étudiant à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), et plusieurs offres d'emploi en ont résulté. Le projet pilote a été prolongé à l'automne 2024 pour inclure de nouveaux diplômés.

Des stratégies assorties de sondages éclairs et de questionnaires sur l'expérience utilisateur sont en place pour consigner l'expérience de personnes en situation de handicap embauchées par l'entremise du service de placement ACT to Employ et l'organisme VivreTravaillerJouer. Cela permettra d'améliorer l'expérience des candidats, d'offrir des mesures d'adaptation opportunes et pertinentes à l'embauche et de réduire les préjugés et les obstacles dans le processus d'évaluation.

Représentation des personnes en situation de handicap (PSH) et écart d'équité en matière d'emploi en date du 31 octobre 2024						
Exercice financier	Population d'ISDE ^{Footnote*}	Population de PSH (#) ^{Footnote**}	Représentation (%)	Disponibilité au sein de la population active (DPA) (#)	DPA (%)	Écart
2020-2021 (en date du 1 ^{er} avril 2021)	5 008	200	4,0 %	440	8,8 %	-240
2021-2022 (en date du 1 ^{er} avril 2022)	5 142	237	4,6 %	451	8,8 %	-214
2022-2023 (en date du 1 ^{er} avril 2023)	5 620	291	5,2 %	502	8,9 %	-211

2023-2024 (en date du 1 ^{er} avril 2024)	6 127	420	6,9 %	548	8,9 %	-128
2024-2025 (en date du 31 oct. 2024)	6 230	453	7,3 %	559	9,0 %	-106

Notes de bas de pages

Notes de bas de page *

*La définition de la population pour ce groupe comprend les employés nommés pour une période indéterminée, les employés nommés pour une période déterminée de trois mois ou plus et les employés saisonniers. Sont exclus les employés en congé non payé, les étudiants, les employés occasionnels, les personnes nommées par le gouverneur en conseil, le personnel exonéré des ministres, les juges fédéraux et les sous-ministres. (Il est à noter que la définition d'employé aux fins de l'équité en matière d'emploi diffère de notre définition normalisée de la population. Voir la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et le *Règlement sur l'équité en matière d'emploi* pour des détails.)

Notes de bas de page **

**Données provenant de MesRHGC.

Nouvelles embauches nettes en date du 31 octobre 2024 — Total cumulatif 2020-2024	
Nombre de nouvelles embauches nettes de personnes en situation de handicap	Population
Nouvelles embauches — PSH	198
Nouveaux départs — PSH	87
*Nouvelles embauches nettes — PSH	111

Le nombre de nouvelles embauches nettes est calculé en soustrayant le nombre total de nouveaux départs nets du nombre total de nouvelles embauches nettes. Le nombre de nouvelles embauches nettes comprend les nouvelles embauches de personnes externes à la

fonction publique nommées pour une période indéterminée ou déterminée. Le nombre de nouveaux départs nets comprend les employés qui quittent la fonction publique pour cause de fin de période d'emploi déterminée, de démission, de retraite ou de départ autre.

Objectif 5 : Collaborer avec des personnes en situation de handicap à l'amélioration du modèle de prestation de services du Centre de mesures d'adaptation en milieu de travail.

En réponse à la rétroaction des employés du Réseau des personnes en situation de handicap, ISDE a considérablement amélioré ses processus de mesures d'adaptation. Le Centre de mesures d'adaptation en milieu de travail (CMAMT) a été renommé le Centre de ressources sur les mesures d'adaptation (CRMA) en juillet 2024. À la suite d'une collaboration étroite avec le Réseau et d'autres intervenants en 2023, des avancées ont été réalisées, notamment un réalignement de la vision des services du Centre, l'amélioration des processus, la clarification des rôles, l'augmentation des capacités de prestation et l'actualisation des mesures de données et des rapports. Le Centre a traité 401 demandes de mesures d'adaptation dans le dernier exercice financier. Un nouveau formulaire de demande et un outil de gestion de cas ont également été lancés. Par ailleurs, des consultations auprès de la championne de l'accessibilité et des coprésidents du Réseau des personnes en situation de handicap sont en cours pour explorer d'autres améliorations.

En outre, ISDE est partenaire de mise en œuvre du Projet d'amélioration des mesures d'adaptation, dirigé par la sous-ministre championne des employés en situation de handicap de la fonction publique fédérale. Lancée en septembre 2024, cette initiative d'un an vise à amener des changements transformationnels dans les mesures d'adaptation pour les employés fédéraux en situation de handicap dans l'ensemble de la fonction publique. Une équipe spéciale ministérielle est actuellement en place pour appuyer le projet, en répertoriant par exemple les solutions prometteuses à mettre à l'essai en 2025.

En tant que partenaire de mise en œuvre, ISDE est résolu à améliorer le processus de mesures d'adaptation pour les personnes en situation de handicap au sein du Ministère. Il compte également travailler avec d'autres partenaires pour tester des solutions, partager des pratiques exemplaires et favoriser l'apprentissage collectif, tout en continuant de défendre le principe « Rien sans nous ».

Objectifs de 2024

Objectif 1 : Établir des outils, des processus et des initiatives pour faciliter la découverte, l'acquisition et la mobilisation de talents de diverses communautés.

Les objectifs liés à l'emploi ont été réévalués en fonction des perspectives de diverses sources, notamment le Rapport « Ce que nous avons appris ». Le rapport souligne les disparités dans les taux de demande d'emploi et d'embauche entre personnes en situation de handicap et non handicapées.

En réaction aux conclusions, la Direction générale des ressources humaines a élaboré l'initiative « Rehausser le recrutement de talents pour l'équité, la diversité et l'inclusion à ISDE », menée par l'équipe chargée des pratiques novatrices de recrutement et d'évaluation. Cette initiative appuie les chefs des secteurs dans l'adoption d'une approche plus délibérée au recrutement de personnes en situation de handicap et de personnes issues d'autres groupes sous-représentés.

Objectif 2 : Continuer de soutenir la mise en œuvre de modifications aux politiques et procédures de dotation d'ISDE (article 36 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*)

pour favoriser le changement significatif et les pratiques de dotation agiles, notamment en permettant d'établir des critères de mérite objectifs, de constituer des comités d'évaluation diversifiés, de mettre fin aux préjugés et de mener des évaluations valides et fiables.

En 2023, ISDE a effectué un examen approfondi et une mise à jour de ses politiques, outils et orientations en matière de dotation. La stratégie de mise en œuvre d'ISDE mettait l'accent sur l'inclusion dès la conception et sur un engagement envers l'apprentissage continu. Les conseillers en ressources humaines (RH) ont reçu une formation sur la manière de cerner, de traiter et d'atténuer les préjugés et les obstacles. Des séances de formation en personne et en ligne ont été offertes en 2023. Par ailleurs, d'autres lignes directrices ont été régulièrement communiquées pour aider les conseillers en RH à comprendre et à mettre en œuvre les modifications à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP), ajoutant ainsi aux efforts de sensibilisation. Une stratégie de communication a été établie pour accroître la sensibilisation et assurer la compréhension des nouvelles exigences. Celle-ci s'articulait autour d'initiatives comme le bulletin interne d'ISDE pour les employés, ainsi que les messages du directeur général des Ressources humaines destinés aux gestionnaires. Des activités de surveillance ont eu lieu à l'hiver 2024 pour évaluer l'application et l'incidence des nouvelles dispositions. Le Ministère continuera de suivre les progrès et d'assurer une application uniforme dans l'ensemble d'ISDE.

ISDE continue d'étudier et de développer des pratiques exemplaires dans divers domaines, par exemple pour créer des conseils d'évaluation diversifiés, mettre fin aux préjugés et établir un processus d'évaluation valide et fiable. Il sera essentiel de poursuivre les apprentissages sur la manière dont les préjugés et les obstacles surgissent dans la conception et l'application de méthodes d'évaluation afin d'amener des changements concrets et de mettre en place des pratiques de dotation agiles.

Objectif 3 : Faire le suivi des objectifs ministériels d'embauche de personnes en situation de handicap. Le but est non seulement d'assurer la représentation des personnes en situation de handicap, mais également de respecter l'engagement d'ISDE dans le cadre du projet de 5 000 nouvelles embauches nettes.

ISDE a établi des processus pour fixer et surveiller les objectifs ministériels d'embauche de personnes en situation de handicap. Les données sur le recrutement, l'embauche et la rétention de personnes en situation de handicap sont collectées régulièrement et surveillées à l'aide des outils Cognos BI et des tableaux de bord de gestion des personnes. Les données sur la représentation des personnes en situation de handicap sont régulièrement déclarées et communiquées à divers échelons de la direction, y compris aux sous-ministres adjoints et directeurs généraux, afin d'assurer la reddition de comptes et susciter des améliorations.

Des écarts de représentation persistent pour les personnes en situation de handicap, mais des progrès ont été réalisés. La représentation d'employés en situation de handicap, surtout chez les superviseurs, s'est améliorée depuis le 1er avril 2021, enregistrant une hausse de 3,3 %. Les personnes en situation de handicap représentent actuellement 6,5 % des superviseurs d'ISDE. Dans l'ensemble, la représentation des personnes en situation de handicap est passée de 4,6 % à 7,3 % pendant la même période. ISDE a également éliminé l'écart de représentation au sein du groupe EX. Même si la tendance enregistrée pour les personnes en situation de handicap dans des postes autres de niveau EX est positive, la représentation ne correspond pas encore à la disponibilité au sein de la population active (-106).

D'avril 2020 à octobre 2024, ISDE a embauché 198 employés en situation de handicap nommés pour une période indéterminée ou pour une période déterminée provenant de l'extérieur de la fonction publique, dont 111 sont demeurés en poste (111 nouvelles embauches nettes). Le maintien en poste demeure un défi et d'autres efforts sont nécessaires pour combler l'écart de représentation qui persiste. Pour éliminer complètement cet écart, ISDE doit augmenter de 184 employés sa population de PSH nommées pour une période indéterminée.

Domaine prioritaire 3 : Environnement bâti

ISDE reconnaît qu'un environnement bâti accessible profite à tous. Le Ministère a pris des mesures pour aménager un environnement bâti plus inclusif et plus accueillant où tous les employés peuvent donner leur meilleur rendement.

Objectifs de 2023

Objectif 3 : Agir de manière proactive pour repérer les endroits encombrés de câbles et de fils non fixés destinés aux appareils électroniques. Trouver des solutions et élaborer une norme pour mettre de l'ordre dans les fils et les câbles et ainsi éliminer le risque de trébuchement.

Le projet pilote Milieu de travail GC d'ISDE a permis d'installer de nouveaux postes de travail et de reconfigurer des postes existants. Par conséquent, l'installation de câbles est surveillée de près pour prévenir les risques de trébuchement. Des sangles en velcro sont utilisées pour fixer les câbles et les fils, avec une incidence minime sur les postes de travail actuels. On continuera d'évaluer l'utilisation des sangles en velcro, surtout dans un contexte où une plus grande présence sur place est exigée depuis septembre 2024. Le Ministère entend normaliser cette approche dans le cas où les câbles et fils ne sont pas déjà fixés au mobilier.

Objectif 4 : Mettre en œuvre la rétroaction reçue à l'occasion de la mise à l'essai des systèmes de sécurité des personnes en cas d'urgence.

La Direction des services de sécurité travaille en étroite collaboration avec Brookfield Global Integrated Solutions pour intégrer des dispositifs de notification visuelle pour les personnes malentendantes dans le système actuel de sécurité incendie et de sécurité des personnes à l'édifice C.D.-Howe à Ottawa. Un consultant a été retenu en juillet 2024. Le consultant prépare les plans techniques dont l'entrepreneur se servira pour compléter l'installation des dispositifs de notification visuelle au cours de l'exercice financier 2025-2026.

Objectif 5 : L'examen des voies de circulation, des ouvre-portes automatiques, des bureaux de réception et des comptoirs de service dans les immeubles d'ISDE partout au pays étant terminé, les travaux se poursuivront pour éliminer les 9 % d'obstacles repérés restants.

Les fournisseurs de services ont soulevé des préoccupations quant aux échéances de réalisation des projets dans certains endroits, surtout dans les bureaux régionaux. Par conséquent, les travaux dans 11 des 40 sites originaux, qui varient en taille et en portée, se sont poursuivis pendant l'exercice financier 2024-2025. Leur achèvement est exigé d'ici la fin de l'exercice. Tous les projets ont été amorcés et sont en cours de planification ou de construction.

Les bureaux d'ISDE ont récemment fait l'objet d'une analyse, conformément au plan décennal de réduction du portefeuille de bureaux (PRPB) du gouvernement du Canada, qui exige une réduction de 50 % des locaux à bureaux. L'examen des nouveaux sites de projet et des échéanciers est également en cours. Là où la durée d'occupation d'ISDE a été réduite en

raison d'une relocalisation ou d'une consolidation vers un nouveau site dans un court laps de temps, la portée du projet a été modifiée ou sera évaluée. Là où des modifications à la portée du projet ont été apportées, des ouvre-portes continueront d'être installés aux entrées principales et dans les aires intérieures principales pour assurer que la circulation y demeure accessible.

Objectifs de 2024

Objectif 1 : Éliminer 50 % des obstacles liés à la signalisation tels que repérés en 2023 (année 1 de 2).

La Direction des installations ministérielles relance régulièrement le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) concernant la mise à jour des normes de signalisation du Programme de coordination de l'image de marque (PCIM). Dès que ces normes seront publiées, un examen approfondi de la signalisation d'ISDE sera mené pour repérer tout ajustement qui s'impose.

Dans l'intervalle, une trousse de signalisation et d'orientation a été créée dans le cadre du projet pilote Milieu de travail GC d'ISDE. Cette nouvelle signalisation est conçue pour respecter l'actuel PCIM, et comprend des caractéristiques additionnelles qui devraient faire partie de la norme PCIM révisée. Parmi les caractéristiques, on trouve des finis mats pour accroître la visibilité et l'utilisation du braille pour l'accessibilité. La signalisation a récemment été installée aux 1er et 5e étages de la tour Ouest de l'édifice C.D.-Howe et a suscité une rétroaction positive des employés. D'ici la fin de l'exercice financier 2024-2025, cette nouvelle signalisation sera installée aux 6e et 8e étages de la tour Est.

Objectif 2 : Fournir les conclusions de l'étude d'accessibilité des toilettes de 2023 à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour obtenir son engagement à apporter des mesures correctives.

L'analyse de rentabilisation associée au projet de construction de toilettes universelles piloté par SPAC à l'édifice C.D.-Howe a été approuvée récemment. Le lancement du projet a connu des délais; les dessins de soumission pour la construction doivent être terminés d'ici la fin de l'exercice financier 2024-2025 et la construction commencera en juillet 2025. Étant donné la grande envergure du projet, on ne s'attend pas à ce que les six toilettes originales soient terminées d'ici l'exercice financier 2025-2026. Les toilettes restantes seront terminées dans les deux exercices suivants.

Puisque les locaux d'ISDE sont tous à l'étude, les conclusions sur l'accessibilité des toilettes seront signalées à SPAC à des fins de mesures correctives et/ou assistance en soutien au projet.

Objectif 3 : Désigner une salle fermée par bâtiment à titre de « salle de recueillement » où les personnes avec des incapacités invisibles peuvent se retirer pour être seules, et déterminer les modifications qui s'imposent.

En réponse au plan décennal de réduction du portefeuille de bureaux (PRPB) du gouvernement du Canada, qui impose une évaluation des locaux à bureaux d'ISDE, les projets d'aménagement de salles multiconfessionnelles et de recueillement avec des espaces de travail refuges pour accommoder les sensibilités ont été temporairement suspendus. Comme le PRPB doit être finalisé d'ici la fin de l'année civile 2024, les emplacements pour ces salles seront confirmés et la planification pourra reprendre.

En outre, dans le cadre du Plan pour un milieu de travail inclusif d'ISDE, des espaces refuges pour accommoder les sensibilités ont été établis dans la tour Library Square à Vancouver et au 1er étage de la tour Ouest de l'édifice C.D.-Howe. La construction d'espaces similaires est en cours au 6e étage de la tour Est de l'édifice C.D.-Howe depuis septembre 2024. Dans l'ensemble du Ministère, deux espaces de travail refuges pour accommoder les sensibilités seront établis au cours de chaque exercice financier, à compter de 2025-2026.

Domaine prioritaire 4 : Technologies de l'information et des communications (TIC)

Dans le contexte actuel de travail à distance et hybride, un accès sans obstacle à l'information, aux outils, aux technologies et aux salles de réunion est essentiel pour assurer que tous les employés peuvent accomplir leurs tâches efficacement.

Objectifs de 2023

Objectif 1 : Offrir aux gestionnaires de tous les secteurs une formation sur la manière de produire des documents accessibles, particulièrement pour les lecteurs d'écran.

Le Secrétariat de l'accessibilité est résolu à doter les employés des compétences requises pour créer des documents accessibles. En 2024, plusieurs séances de formation ont été données pour renseigner les employés et les gestionnaires sur la préparation de documents accessibles. Mis à part ces séances, les ambassadeurs de l'accessibilité représentant chaque secteur à l'échelle d'ISDE reçoivent une formation sur des sujets essentiels, notamment l'utilisation du langage clair, l'importance du texte de remplacement pour les utilisateurs d'un lecteur d'écran et les principes de base pour créer des produits de communication accessibles. Grâce à ces connaissances, ces ambassadeurs sont en mesure d'encadrer leurs collègues et de diffuser les ressources, permettant ainsi d'assurer que les connaissances sur l'accessibilité sont intégrées à l'échelle du Ministère.

Par ailleurs, une nouvelle présentation a été mise au point pour mettre en évidence des stratégies pratiques d'amélioration de l'accessibilité en milieu de travail. Cette présentation comprend des conseils sur l'utilisation de polices de caractères accessibles et d'autres pratiques exemplaires. Dans l'ensemble, le Secrétariat de l'accessibilité a donné 22 présentations à l'échelle du Ministère, donnant des conseils pratiques et abordant des thèmes comme le langage clair, le texte de remplacement et les produits Microsoft 365.

S'ajoutera en 2025 un mécanisme de rétroaction pour mieux mesurer l'efficacité des formations offertes.

Objectifs de 2024

Objectif 1 : ISDE se conformera aux exigences de la norme à venir sur l'accessibilité des TIC.

La publication par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) de la norme sur l'accessibilité des TIC est attendue; dans l'intervalle, ISDE adhère aux exigences nationales de Normes d'accessibilité Canada pour les produits et services de TIC, lesquelles s'harmonisent à la norme originale du Comité européen de normalisation. ISDE demeure proactif dans la sollicitation de mises à jour auprès du SCT concernant la norme à venir sur les TIC.

Objectif 2 : Réévaluer l'accessibilité de l'application BURO pour la réservation de postes de travail à ISDE. Apporter des changements, au besoin.

Cet objectif est en cours de réalisation et de nouvelles fonctionnalités sont régulièrement mises en service. Une équipe de soutien active se consacre à l'application BUR0 et répond aux préoccupations en matière d'accessibilité dès qu'elles sont soulevées. Chaque nouvelle fonctionnalité est soumise à un processus d'assurance de la qualité qui comprend un examen complet de l'accessibilité. Les employés peuvent soumettre une rétroaction sur l'accessibilité de façon anonyme directement à l'aide de l'application BUR0 s'ils rencontrent des obstacles.

Objectif 3 : Examiner les normes d'accessibilité pour améliorer le processus d'évaluation des logiciels et du matériel et réduire les obstacles potentiels à l'accessibilité.

L'examen des logiciels et du matériel est en cours. Des cadres d'évaluation sont en voie d'élaboration pour évaluer l'accessibilité des logiciels et du matériel en cours d'adoption par ISDE. Le Centre de ressources sur les mesures d'adaptation a été consulté pour dresser la liste de vérification des logiciels. Cette liste a été complétée et soumise au programme Accessibilité, adaptation et technologie informatique adaptée (AATIA) en décembre 2024 pour examen.

Objectif 4 : Passer en revue les technologies dans une sélection de salles de conférence d'ISDE et déterminer l'équipement de soutien nécessaire à un large éventail de situations de handicap; continuer d'offrir un soutien à l'égard des salles de conférence présentant des obstacles à l'accessibilité.

L'examen des technologies et de l'accessibilité dans les salles de conférence d'ISDE est terminé. Des normes d'accessibilité ont été établies à la suite de consultations avec d'autres ministères, notamment Services partagés Canada et Services publics et Approvisionnement Canada. L'équipement de soutien continue d'être identifié et déployé et offre des améliorations notables, telles que les technologies d'assistance auditive et les micros-rails installés dans certaines salles de conférence de l'édifice C.D.-Howe. Le nombre de salles de conférence dotées d'équipement de soutien ou mis à niveau fait l'objet d'un suivi et sert de mécanisme pour mesurer la satisfaction des utilisateurs. En date d'octobre 2024, 69 % (210 sur 303) des installations prévues en salle de conférence avaient été terminées.

Domaine prioritaire 5 : Communications, autres que les TIC

La communication est fondamentale pour apprendre, rester informé et diffuser l'information à l'échelle du Ministère. Pour assurer que tous les employés ont un accès équitable à l'information, ISDE accorde une priorité aux produits de communication et événements accessibles.

Objectifs de 2023

Objectif 2 : Assurer que les modèles d'image de marque et modèles ministériels d'ISDE sont accessibles.

À la fin de 2023, le Secteur des communications stratégiques et du marketing (SCSM), dans le cadre du Groupe de rétroaction sur l'accessibilité, a consulté les employés en situation de handicap au sujet des modèles d'image de marque et modèles ministériels d'ISDE. La rétroaction a été intégrée lors de la mise à jour des modèles en 2024.

Le SCSM a également examiné et mis à jour les pages intranet hébergeant ces modèles, en éliminant les options désuètes et inaccessibles. Cet objectif est donc atteint, la page intranet « Le magasin » du SCSM présente maintenant les nouveaux modèles PowerPoint et Word conformes aux nouvelles normes d'image de marque et d'accessibilité d'ISDE.

Objectif 3 : S'assurer que tous les événements ministériels d'ISDE (virtuels et en personne) offrent des services d'interprétation en langue des signes (américaine et québécoise) et de sous-titrage codé pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Tous les événements ministériels auxquels participe le sous-ministre continuent de proposer des services d'interprétation en langue des signes (américaine et québécoise) et de sous-titrage codé.

Pour soutenir davantage cet objectif, le SCSM collabore avec ses partenaires — dont les services des TI et d'approvisionnement — et les clients pour mettre au point des solutions efficaces qui améliorent la qualité des services et l'expérience des participants. Par ailleurs, le SCSM élabore un cadre de responsabilité partagée des services d'accessibilité à l'échelle du Ministère.

Objectifs de 2024

Objectif 1 : S'assurer que toutes les communications d'ISDE se conforment aux Lignes directrices sur l'accessibilité des produits et des activités de communication du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) (en ce qui concerne par exemple les polices de caractères, la mise en page, le texte de remplacement, et le langage clair et simple).

L'équipe de Marketing du SCSM veille à ce que les annexes sur le marketing et les communications dans les ententes de partenariat et les protocoles d'entente comprennent des dispositions et des ressources à l'appui d'une conformité aux lignes directrices du SCT en matière de communications accessibles dans la création de documents représentant les programmes d'ISDE et du gouvernement du Canada.

De plus, l'équipe de Marketing a intégré des pratiques exemplaires sur l'accessibilité aux contenus développés pour le Web, au courrier électronique, aux notifications des applications et aux troupes à publicité croisée. Parmi ces pratiques, mentionnons la rédaction en langage clair, l'utilisation de polices de caractères accessibles, et une mise en forme appropriée du texte pour faciliter la lecture sur tous les appareils.

L'équipe des Services de création du SCSM a intégré des exigences clés en matière d'accessibilité à tous ses projets de conception graphique et de vidéos, conformément aux lignes directrices du SCT. Sont visés les sous-titres, les transcriptions descriptives et d'autres caractéristiques essentielles dans le cadre du processus de production. Des pratiques exemplaires en matière de conception, telles que maintenir des couleurs contrastantes appropriées, éviter les couleurs vives et équilibrer les niveaux sonores, sont appliquées systématiquement pour favoriser l'accessibilité dans l'ensemble des actifs numériques.

Des principes de conception et des pratiques exemplaires en matière d'accessibilité sont respectés et intégrés aux flux de production de vidéos et de création de contenus.

L'accessibilité fait également partie des exigences d'affichage. L'équipe de production vidéo s'assure que toutes les vidéos sont sous-titrées et dotées de transcriptions descriptives accessibles aux logiciels de lecteur d'écran, le cas échéant. Par ailleurs, des transcriptions sont produites pour tous les contenus Web.

Les publicités font l'objet d'un examen non partisan et d'une mise à l'essai préalable. Ces exercices permettent au SCSM de s'assurer que les lignes directrices sur l'accessibilité sont respectées, notamment un texte de remplacement pour les publicités numériques, des polices de caractères faciles à lire et une mise en page conforme aux normes du SCT. Ces

principes sont essentiels pour les campagnes dont le budget excède 25 000 \$, mais les mêmes principes sont appliqués aux campagnes plus modestes également.

Objectif 2 : Promouvoir l'utilisation des services d'interprétation en langue des signes à distance par vidéo auprès des centres d'appels d'ISDE.

Le Centre de contact d'ISDE a fait la promotion de l'utilisation des services de relais vidéo sur son site Internet. Le Centre de contact gère également le compte @DemandezalSDE sur X et a publié des billets à la fin de 2024 pour aviser que les services de relais vidéo sont offerts lors d'une interaction avec un agent d'ISDE. Ces efforts se poursuivront en 2025 pour assurer que les clients dans tout le Canada sont au courant des options de communication.

Objectif 3 : Conformément aux directives du SCT, toutes les communications stratégiques sont rédigées en langage clair et ciblent un niveau de lecture se situant entre la 5^e et la 8^e année.

ISDE se conforme à la Politique sur les communications et l'image de marque pour présenter des communications dans des formats accessibles, veiller à ce qu'elles reflètent visuellement la diversité du Canada et assurer qu'elles soient lisibles selon le niveau de lecture approprié pour les publics. La cible actuelle est le niveau 8^e année ou inférieur. Des outils tels que Flesch-Kincaid, Hemingway et Scolari servent à vérifier la clarté et les ambassadeurs de l'accessibilité sont consultés avant la finalisation des produits par le SCSM.

L'équipe de l'Expérience du citoyen a établi deux ensembles de lignes directrices pour la rédaction de produits de communication accessibles en anglais et en français, un ensemble étant axé sur les principes du langage clair. Les deux ensembles ont été finalisés et des modèles pour les annonces ministérielles sont en révision pour tenir compte de ces normes.

Domaine prioritaire 6 : Acquisition de biens, de services et d'installations

La passation de marchés efficaces pour l'approvisionnement en biens matériels, en logiciels et en services professionnels est primordiale pour améliorer l'accessibilité à ISDE.

Objectifs de 2023

Objectif 1 : ISDE achète des biens et services accessibles lorsqu'ils sont offerts.

ISDE vise à tenir compte de l'accessibilité dès le départ. La Division des contrats et de la gestion du matériel (DCGM) d'ISDE utilise un formulaire obligatoire sur l'accessibilité, ce qui signifie que les propriétaires d'entreprise doivent évaluer les exigences d'accessibilité pour les besoins en matière d'acquisition. Si une exigence d'accessibilité s'applique, la DCGM travaille avec le propriétaire d'entreprise pour repérer des fournisseurs compétents et offre un soutien à l'égard des exigences de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Objectifs de 2024

Objectif 1 : Mettre en œuvre à ISDE les lignes directrices sur l'acquisition accessible de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

À l'appui de l'initiative d'acquisition accessible de SPAC, ISDE a mis au point un formulaire sur les biens et services accessibles. Ce formulaire sert à consigner les justifications lorsqu'après mûre considération, un client détermine que le critère d'accessibilité ne s'applique pas, n'est pas pertinent ou ne peut être respecté. Le formulaire est conservé au dossier pour documenter la prise en compte ou non du critère d'accessibilité. Ce mécanisme de reddition de comptes incite les clients à donner la priorité à l'accessibilité dès le début du

processus d'approvisionnement et les oblige à fournir des justifications valables lorsque des options accessibles ne sont pas retenues.

Objectif 2 : Promouvoir les vidéos du plan Mieux acheter, qui portent sur l'importance de l'acquisition accessible.

Les vidéos Mieux acheter, qui portent sur l'acquisition accessible, seront publiées sur le site intranet de la gestion des contrats d'ici la fin de l'exercice financier 2024-2025. Une stratégie de communication complète est en cours d'élaboration pour promouvoir ces ressources. Les vidéos seront diffusées au moyen de divers modes de communication, notamment dans un message du sous-ministre, dans les communications du dirigeant principal des finances et dans des articles du bulletin interne destiné aux employés.

Objectif 3 : Fournir une formation sur l'accessibilité aux agents responsables des achats pour permettre de commencer à intégrer les normes et pratiques exemplaires d'accessibilité dans les activités d'approvisionnement.

En octobre 2024, le Secrétariat de l'accessibilité a tenu une séance de formation pour les agents responsables des achats sur l'intégration au quotidien des principes d'accessibilité dans le travail et les communications. Le Secrétariat de l'accessibilité poursuivra sa collaboration avec les responsables des approvisionnements pour cerner d'autres possibilités de formations en 2025.

Domaine prioritaire 7 : Conception et prestation de programmes et de services

En tant que ministère qui administre de nombreux programmes de subventions et contributions et supervise divers règlements, ISDE doit donner la priorité à l'accessibilité dès la conception initiale des programmes en vue de leur prestation.

Objectifs de 2023

Objectif 1 : Déterminer quels programmes et services à examiner dans une optique d'accessibilité. Déterminer les obstacles existants au sein de ces programmes et services et trouver des solutions pour les éliminer.

En 2023 et en 2024, le Bureau du dirigeant principal de l'équité et de l'inclusion a conçu un outil d'évaluation des écarts d'équité en vue d'améliorer le processus actuel d'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus). Cet outil, approuvé en juillet 2024, se destine aux employés des politiques, des programmes et des services. Il sert à repérer et éliminer des obstacles à l'accès non intentionnels qui touchent les clients, les demandeurs et les participants en quête d'équité. S'il est utilisé dès la conception d'un programme, l'outil permet une analyse en profondeur qui offre la possibilité de déceler des conséquences fâcheuses non prévues aux politiques, programmes et services proposés ou existants. On a ainsi la possibilité de régler les problèmes en vue d'accroître la participation et d'assurer une meilleure mobilisation des intervenants.

Objectifs de 2024

Objectif 1 : Examiner les programmes et services qui doivent être renouvelés cette année. Cerner les problèmes et obstacles à l'accessibilité et les résoudre pour chaque programme et service lors de la période d'examen.

ISDE s'engage à examiner les programmes et services qui doivent être renouvelés pour repérer et résoudre les problèmes ou obstacles en matière d'accessibilité. Pour faciliter ce processus, ISDE a formé un comité directeur de l'Initiative de modernisation des subventions

et des contributions à l'été et l'automne de 2024. Ce comité s'assurera de l'attribution adéquate de ressources et de temps pour examiner l'accessibilité des nouveaux programmes et de ceux qui sont à renouveler.

Après avoir reçu l'approbation du comité directeur, ISDE mettra en œuvre un modèle d'exploitation axé sur les cibles qui intègre les exigences d'accessibilité à tous les processus visés.

De plus, ISDE lance un nouveau cadre de gestion des risques pour les subventions et contributions qui fournira des outils, des processus, des formations et des orientations afin d'assurer une surveillance structurée et d'évaluer la conformité au regard des exigences d'accessibilité. En 2025, le Secteur de la gestion intégrée collaborera avec les intervenants pour établir des lignes directrices sur la surveillance.

Objectif 2 : Veiller à ce que tous les formulaires nouvellement créés et les formulaires remplissables soient accessibles.

ISDE opère une transition dans ses formulaires pour passer de formats non accessibles à des formats accessibles. Dans le cadre de ce processus, l'évaluation ministérielle des risques a été révisée pour se conformer à un format Web accessible. Les formulaires de résumé des propositions et de modification ont été mis à jour à la fin de 2024 pour se conformer au nouveau format Web accessible.

Le Secrétariat de l'accessibilité offrira des séances de formation pour les employés des programmes et services en 2025. Ces séances porteront sur les principes de l'accessibilité pour assurer que les formulaires continuent d'être offerts en format accessible.

Domaine prioritaire 8 : Transport

Le Secrétariat de l'accessibilité élabore un plan de transport plus détaillé qui comprend des objectifs concrets et désigne un responsable du domaine prioritaire.

En 2024, les représentants du Secrétariat de l'accessibilité ont rencontré le champion de l'accessibilité d'ISDE, le conseiller principal en gestion du parc automobile et des employés en situation de handicap pour identifier les problèmes d'accessibilité potentiels en matière de transport. Les évaluations initiales n'ont relevé aucun enjeu évident dans le cadre des activités actuelles du Ministère.

Le Secrétariat de l'accessibilité lancera un examen du système des bons de taxi d'ISDE et déterminera comment éliminer les obstacles s'il y a lieu. D'autres domaines d'examen comprendront notamment les places de stationnement accessibles, l'ordre de priorité du déneigement autour de ces places et les casiers et espaces de rangement pour les employés en situation de handicap et leur équipement.

Consultations

Comme le détaille le Plan sur l'accessibilité d'ISDE, le Ministère s'est engagé à tenir des consultations annuelles auprès des personnes en situation de handicap. Les consultations entourant le Rapport d'étape 2024 se sont déroulées en août 2024 sur Microsoft Teams.

Quatre groupes de discussion ont notamment été organisés, avec des modes de participation multiples pour soumettre des commentaires dans la langue officielle de préférence, y compris des soumissions par courriel et des demandes individuelles. Parmi les participants, on comptait des membres du Réseau des personnes en situation de handicap et du Groupe de rétroaction sur l'accessibilité d'ISDE (77 employés), des ambassadeurs de l'accessibilité

d'ISDE (55 employés) ainsi que des employés du Bureau du surintendant des faillites (48 employés).

Les questions posées lors des consultations de cette année (annexe A) se fondent sur celles des consultations menées en 2022 lors de l'élaboration du Plan sur l'accessibilité. Cette approche a été adoptée délibérément pour nous permettre de déceler des tendances, des thèmes récurrents et des problèmes au fil du temps.

Progrès réalisés au cours de la dernière année (2024)

Pendant les consultations, on a demandé aux participants de faire état d'améliorations qu'ils avaient constatées en matière d'accessibilité au cours de la dernière année.

De nombreux participants ont exprimé leur reconnaissance pour les programmes qui appuient les employés en situation de handicap et offrent de la formation sur l'accessibilité et des sujets liés aux handicaps. Le Réseau des personnes en situation de handicap et le Groupe de soutien des personnes neurodivergentes ont été mentionnés comme des forums utiles pour obtenir des conseils et échanger entre employés. Par ailleurs, le programme des ambassadeurs de l'accessibilité, qui compte 230 membres dans l'ensemble du Ministère, a été reconnu comme une précieuse ressource. On a également noté qu'ISDE a embauché un nombre important d'employés par l'entremise du programme d'emploi VivreTravaillerJouer, ce qui a favorisé la candidature du Ministère pour remporter le prix de l'employeur inclusif 2024.

Dans l'ensemble des séances de consultation, les participants ont mentionné une sensibilisation accrue à l'accessibilité parmi les employés et la haute direction. Ils ont le sentiment que les équipes allouent un temps de discussion dans l'ordre du jour pour discuter de sujets comme les mesures d'adaptation. Toutefois, certains ont affirmé qu'une plus grande sensibilisation doit se traduire par des changements concrets.

Au chapitre des TIC, un large consensus s'est dégagé quant au caractère serviable et bien renseigné du personnel de TI et de soutien quand il s'agit des caractéristiques d'accessibilité des logiciels, des dispositifs d'assistance, du logiciel MS Teams et de l'équipement des salles de conférence.

Dans l'ensemble, les participants ont souligné ces changements positifs au chapitre de l'accessibilité en 2024. Toutefois, ils ont également insisté sur la nécessité de faire des efforts continus pour éliminer les obstacles existants dans tous les domaines prioritaires et de prévenir l'ajout de nouveaux obstacles en consultant le Groupe de rétroaction sur l'accessibilité d'ISDE.

Obstacles récurrents

Le Secrétariat de l'accessibilité a décelé des tendances dans les obstacles signalés au fil des ans. Pour faciliter l'analyse, les mêmes questions ont été utilisées pour examiner les obstacles dans chaque domaine prioritaire (question 3 à l'annexe A). Même si l'année 2024 a vu l'émergence de nouvelles conclusions, certains obstacles signalés en 2022 et en 2023 ont été réitérés lors des séances de consultation de cette année.

Culture

L'obstacle qui revient le plus souvent est le processus de demande de mesures d'adaptation. Les participants l'ont décrit comme étant lourd, axé sur un modèle médicalisé des handicaps et centré sur une approche commune, et ce, en dépit des besoins uniques de chaque personne. Les participants voient d'un bon œil l'idée que la prise de décision soit centralisée

à l'avenir. De cette manière, les employés dépendraient moins de leur gestionnaire et auraient une plus grande influence dans la détermination des mesures d'adaptation. Ces conclusions font écho à celles du Rapport d'étape 2023, mettant en évidence un engagement à raffiner les processus et attitudes à l'égard des mesures d'adaptation.

Un autre sujet fréquemment abordé concerne le rôle des gestionnaires et de la haute direction. Les participants ont remarqué des incohérences dans les connaissances et le traitement de l'accessibilité entre hauts dirigeants. Certains employés s'estimaient bien appuyés, alors que d'autres exprimaient des frustrations. Toutefois, tant les employés que les gestionnaires ont reconnu l'opportunité d'une formation améliorée sur l'accessibilité et les mesures d'adaptation pour appuyer adéquatement les employés.

Par ailleurs, les attitudes à l'égard de l'accessibilité ont été relevées comme un obstacle. Même si certains participants ont reconnu que la sensibilisation à ISDE s'était accrue, il y a toujours des progrès à faire. Pour certains, l'accessibilité n'est toujours pas ancrée dans le mode de pensée; au lieu de cela, les produits sont adaptés après coup. L'occasion est là pour qu'ISDE favorise une approche plus proactive à l'accessibilité, en s'assurant qu'elle est intégrée au processus de conception dès le début.

Emploi

En 2022 et en 2023, on a soulevé des préoccupations sur les politiques et processus de télétravail. L'annonce d'une présence accrue sur place à compter de septembre 2024 a suscité une rétroaction similaire cette année. Les participants s'inquiétaient que les politiques de retour sur le lieu de travail nuisent à l'avancement professionnel des personnes en situation de handicap. Ceux qui font du télétravail en guise de mesure d'adaptation et qui se trouvent à une distance trop éloignée pour faire la navette à Ottawa s'inquiètent de ne plus pouvoir prolonger un poste à durée déterminée, obtenir une promotion à un poste intérimaire ou accepter une mutation latérale.

Les participants ont fait écho aux sentiments exprimés précédemment selon lesquels le retour sur le lieu de travail favorise ceux habitant dans la région de la capitale nationale quand il s'agit des possibilités d'embauche, réduisant également le nombre de personnes en situation de handicap embauchées par le Ministère. Les participants ont souligné qu'ISDE doit élargir ses stratégies d'embauche et améliorer l'inclusion en s'assurant que les talents issus de la diversité de partout au Canada sont pris en compte.

ISDE demeure engagé à surveiller l'application des politiques de retour sur le lieu de travail et à collaborer avec les employés en situation de handicap pour améliorer l'expérience sur place. En juillet 2024, le Secrétariat de l'accessibilité a collaboré avec le champion de l'accessibilité et les coprésidents pour fournir une rétroaction sur l'Orientation concernant la présence prescrite au lieu de travail et son incidence sur les employés en situation de handicap. D'autres efforts doivent être faits, mais le Ministère demeure à l'écoute des expériences et des conseils des personnes en situation de handicap.

Environnement bâti

Vu l'exigence d'une présence accrue sur place, les participants ont exprimé des préoccupations sur les obstacles dans les locaux à bureaux, par exemple la qualité variable des fauteuils de bureau et la nécessité de disposer de meilleures solutions pour l'entreposage. Ces perspectives sont précieuses et le projet de modernisation du milieu de travail vise à répondre à ces préoccupations; toutefois, les participants continuent de ressentir les effets des postes de travail dépersonnalisés.

Comme dans les années précédentes, la qualité de l'air et les problèmes d'odeurs ont été soulignés, et les participants s'inquiètent que les politiques à cet effet ne soient pas correctement appliquées. La promotion d'une politique sans parfum à titre d'objectif sous la rubrique Culture pour 2025 devrait atténuer ces préoccupations.

TIC

Les participants ont indiqué que la qualité de l'équipement technique variait selon la salle de conférence, surtout pour ce qui est de la qualité sonore. Certains participants ont suggéré d'utiliser des caméras intelligentes à 360° et des panneaux acoustiques pour améliorer la qualité sonore. Pour régler ces problèmes, ISDE entreprend un projet de modernisation des salles de conférence qui évaluera les technologies utilisées dans un souci d'améliorer l'expérience.

Communications

Les participants ont principalement discuté du manque de textes en langage clair au sein du Ministère. Bon nombre étaient d'avis que les communications écrites omettent souvent de tenir compte du public cible, ce qui donne lieu à des textes complexes. Les communications relatives aux TI ont été relevées comme un domaine à améliorer. Les participants ont également mentionné que les employés se fient peut-être trop aux outils informatiques de vérification de l'accessibilité. Par conséquent, ils mettent l'accent sur l'utilisation de mots courts plutôt que d'améliorer la clarté.

Acquisition de biens, de services et d'installations

Au cours des deux dernières années, les participants ont noté la lourdeur et la complexité des processus pour obtenir des services d'accessibilité. On souhaite ardemment des contrats normalisés et des fonds des organismes centraux pour simplifier les processus et améliorer le soutien aux employés.

Transport

Cette année, les questions liées au transport ont été repensées pour se concentrer sur les obstacles relevant des champs de compétence d'ISDE. Les participants ont mentionné le système de bons de taxi du Ministère, qui est toujours sur support papier et n'est donc pas complètement accessible. ISDE continuera d'évaluer ce domaine en 2025 et élaborera des objectifs plus complets en matière de transport pour le Plan sur l'accessibilité 2026-2028 afin de donner suite à ces observations.

Rétroaction

Depuis la publication du Plan sur l'accessibilité d'ISDE, le Ministère a intégré avec succès l'accessibilité dans sa structure de gouvernance interne. ISDE a établi une série de nouvelles procédures opérationnelles normalisées pour mettre en œuvre le changement et surveiller les progrès.

Même si le Ministère n'a pas reçu de rétroaction visant spécifiquement le Plan sur l'accessibilité 2023-2025 d'ISDE et le Rapport d'étape 2023 depuis leur publication, divers obstacles ont été signalés depuis mai 2021. Les obstacles signalés le plus souvent en 2024 concernent les domaines prioritaires des TIC et de l'environnement bâti.

Pour relever ces défis, le Secrétariat de l'accessibilité travaille de manière horizontale à l'échelle du Ministère, en collaboration avec les responsables des domaines prioritaires. Le processus de rétroaction utilise des formulaires en ligne externes pour les clients et des

formulaire internes pour les employés afin de repérer les obstacles dans chaque domaine prioritaire. Tous les obstacles signalés sont consignés, étudiés par le Secrétariat de l'accessibilité et traités par le responsable du domaine prioritaire visé. Toutes les mises à jour sur les billets sont consignées et des rapports mensuels sont transmis au directeur général des Ressources humaines.

Rapports statistiques

En tout, 246 billets pour signaler des obstacles ont été reçus depuis mai 2021. En 2024, 43 billets de ce genre ont été créés. De ce nombre, 20 ont été résolus et 14 ont été fermés. Un obstacle est jugé résolu lorsqu'il est éliminé. Le billet est fermé lorsqu'il y a un malentendu sur l'obstacle signalé ou lorsque celui-ci n'est pas du ressort d'ISDE. Conformément à la Loi, tous les billets enregistrés depuis décembre 2022 ont fait l'objet d'un accusé de réception, sauf ceux soumis de façon anonyme.

Obstacles signalés par domaine prioritaire

Le tableau suivant comprend les billets enregistrés lors des signalements d'obstacles en 2024.

Domaine prioritaire	Billets actifs	Billets résolus	Billets fermés	Nombre total de billets
Environnement bâti	2	10	6	18
Communications	5	1	2	8
Culture	3	5	1	9
Emploi	2	0	0	2
TIC	1	11	2	14
Approvisionnement	1	0	0	1
Programmes et services	0	0	0	0
Transport	0	0	0	0

En 2024, le Secrétariat de l'accessibilité a reçu 43 signalements d'obstacles*, une amélioration par rapport aux 73 signalements reçus en 2023. Des tendances récurrentes en

2023 et en 2024 montrent que les domaines prioritaires des TIC et de l'environnement bâti présentent le plus grand nombre de signalements.

En 2023 et en 2024, le service des TIC a reçu 14 signalements d'obstacles alors que les responsables de l'environnement bâti en ont reçu 18. Cette tendance est sans doute attribuable à l'exigence d'une présence sur place pour les employés d'ISDE. Le Secrétariat de l'accessibilité continuera de travailler avec les responsables des domaines prioritaires et les intervenants en 2025 pour régler ces problèmes.

*Le nombre total de signalements d'obstacles reçus en 2024 n'équivaut pas au nombre total de signalements par domaine prioritaire parce que certains billets recoupent plusieurs domaines prioritaires.

Groupes de travail sur les domaines prioritaires

ISDE continue de travailler avec les responsables des domaines prioritaires pour repérer, traiter et éliminer les obstacles et réaliser les objectifs détaillés dans le Plan sur l'accessibilité. Des réunions bimensuelles avec le Groupe de travail sur les domaines prioritaires permettent aux responsables de faire le point sur les objectifs et les obstacles à l'accessibilité.

Le Secrétariat de l'accessibilité appuie les responsables en les mettant en rapport avec des intervenants pertinents et en leur procurant des ressources. Les nouveaux responsables des domaines prioritaires reçoivent des documents d'accueil et d'intégration qui détaillent leurs responsabilités, les exigences de la Loi et tous les signalements d'obstacles passés et actuels dans leur domaine.

Rapports trimestriels

Des rapports trimestriels sur les progrès en matière d'accessibilité ont été préparés et communiqués au cours de l'année 2024. Les rapports ont été envoyés à tous les responsables des domaines prioritaires et aux membres de l'équipe de la haute direction d'ISDE, y compris aux membres du comité pour l'équité, la diversité et l'inclusion du sous-ministre adjoint chargé de l'accessibilité. Les rapports trimestriels offrent des perspectives sur les progrès d'ISDE dans la réalisation des objectifs pour chaque domaine prioritaire afin d'assurer la transparence et la reddition de comptes.

Annexe A — Questions de consultation

La liste qui suit contient les questions posées lors des consultations :

1. Avez-vous constaté des améliorations ou des changements en matière d'accessibilité au cours de la dernière année?
2. Que pensez-vous qu'ISDE réussit bien au chapitre de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap?
3. Avez-vous rencontré ou vu des obstacles à l'accessibilité à ISDE dans l'un des domaines prioritaires suivants relevés dans le plan au cours des 12 derniers mois?
 - a. L'emploi
 - b. L'environnement bâti
 - c. Les technologies de l'information et des communications (TIC)
 - d. Les communications, autres que les TIC
 - e. L'acquisition de biens, de services et d'installations

- f. La conception et la prestation de programmes et de services
 - g. Le transport
 - h. La culture
- 4. Quelle est votre vision pour un ministère d'ISDE accessible?
- 5. Y a-t-il autre chose que vous voudriez partager pour permettre d'identifier les domaines à prendre en compte au soutien de l'accessibilité?
- 6. Comment aimeriez-vous recevoir de l'information sur les sujets suivants?
 - a. Les progrès réalisés en matière d'accessibilité à ISDE
 - b. Vos obligations en matière d'accessibilité
 - c. Les moyens de contribuer à l'établissement d'une culture accessible